L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 14 JUILLET 1867. Entre les rues Bienville et Conti.

DUPOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES - ÉDITEURS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
EDITION QUOTIDIENNE.
Par an, $16; par semestre, $8; par trimestre, $4.
Prix d'un exemplaire, 10 CENTS.
EDITION BI-HEBDOMADAIRE
Paraissant le Mardi et le Samedi:
Par an, $6; par semestre, $3.
TARIF D'ANNONCES.
Les annonces tarifiées, placées à la tête de la première page du journal, paieront $1 50 le carré pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.
Les annonces tarifiées de la page éditoriale paieront $1 le carré pour chaque insertion.
Les annonces non tarifiées, dans la page éditoriale, paieront $2 par le carré par mois.
Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces à court, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces tarifiées, tel escompte qu'il leur convient, sur-tout, mais dans aucun cas, cet escompte ne dépasse 25 pour cent.
Toutes les réclames d'annonces d'affaires paieront 20 cents par ligne pour chaque insertion.
Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.
Les annonces de la nature d'insertions ne sera pas publiée sans d'abord avoir été payée.
Les annonces des personnes faisant régulièrement de nombreuses insertions ne seront payées à la fin de chaque mois.

NOUVELLE-ORLEANS:
DIMANCHE, 14 JUILLET.

☞ Pour la liste des navires et steamboats arrivés dans notre port, ainsi que les expéditions en douane, voir à la page anglaise.

VENTES A L'ENCAN DE DEMAIN, LUNDI.

Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par le Sheriff, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs — Tous les droits, titres et intérêts au rapport et pour la somme de $600 avec intérêt — Aussi le bateau à vapeur Alice Parrett, actuellement au Nouveau Bassin, quai de la point Magnolie — Aussi un terrain avec ses améliorations qui y reviennent, dans le Premier District, dans Pleasant ange borne par les rues Poydras, Julie et Broad, et deux autres terrains dans le même lot, dont l'un accidenté avec bâtisses — Aussi un terrain au Nouveau Faubourg Marigny, dans le Troisième District, avec les bâtisses qui y reviennent, faisant le lot de la rue St Bernard — Aussi un terrain dans le Quatrième District, avec les bâtisses qui s'y trouvent, dans l'ancienne paroisse Lafayette, Chippewa, Filles et St-Charles — Aussi un emplacement du Sheriff, rue Jeff-ferson, à l'encontre du lot de monsieur et d'dame; et de suite après, à l'Arsenal d'Etat, près de la Cathédrale. Une voiture — Aussi, à 10 heures : Continuation de la vente d'un fonds de magasin de marchandises sèches, située au No. 47 rue du Canal.

Par S. Commuzzi, à 11 heures, sur l'Avenue du Canal, aux environs de M. Gallard, à Carrollton — 72 vaches, génisses, taureaux, les chariots à lait, les chariots, voitures &c.

Par Hoffman & Marks, au No 32 de la rue de Chartres : Marchandises sèches et Imprimerie.

Par A. Fenter, au No 66 de la rue de Chartres : Grand stock de marchandises sèches et imprimerie, bottes, souliers, chapeaux, &c.

Par D. E. Murphy, sur la levée, au pied de la rue Gravier—Mets.

☞ Achetez vos confiseries et chocolats chez M. Brunet Tarpin, 93 Vieille Levée.

ATTENTION!

☞ Les ventes de l'encan de demain, par le sherif commencent :

1er—A 10 heures, A. M., au entrepôt No 29 rue Jefferson, un lot de bottes et d'effets et de suite après, à l'Arsenal de l'Etat, une voiture.

2—A 11 heures A. M., au No 117 rue du Canal, une chaudière etc.

3e—A midi, à la Bourse des Négociants et des Financiers, rue Royale, propriété située en rue St Bernard, entre l'Esplanade et Bienville, Terrain de 30 pieds sur 120 pieds, entre Chippewa et Front, lot Dubrot—Propriété située sur les rues Julie et Poydras —Terrain situé sur la rue Broad—Terrain situé sur la rue Broad, 70 pieds de front sur 120 pieds de profondeur, lot Dubrot—Un bateau à vapeur Alice Parrett.

Pour les détails de ces ventes, voir aux annonces.

La République modèle.

Le temps est passé où les institutions républicaines d'Amérique étaient offertes en aumône à l'Europe du Continent par les monarques et aux graves méditations des hommes d'Etat, le temps est passé où les monarchies de l'ancien monde ne pouvaient plus regarder qu'avec effroi le développement des anciennes colonies anglaises, converties en républiques fédératives, et appuyant le principe de liberté individuelle en principe d'autorité gouvernementale : le temps est venu où les vieux états de France, de Prusse et du monde méditerranéen ne sauraient plus les libertés du gouvernement démocratique ; le temps est passé surtout où l'égalité proclamée à nos niveau sur les diverses parties de la république modèle pourrait faire croire au monde que le grand principe politique émis trouve en quelque Etats Unis du moins étant accepté pour vrai, et le règne de la démocratie fondé sur l'omnipotence du droit commun et sur le respect des toutes les indépendances et de toutes les souverainetés légitimes.

La guerre faite au Sud a détruit tout cela : le régime fait au Sud après la guerre a été plus destructif encore, et l'inégalité politique, fondée sur le principe de la conquête, ne laisse rien à donner aux partisans de la démocratie qui voulaient faire de la République fédérative des partisans de la république. Sans jamais avoir cru que le gouvernement républicain donnât plus de liberté politique qu'un autre, on pouvait penser cependant qu'il donnerait au moins la mesure de la, même mesure, la même sécurité, la même égalité, et le même enseignement d'humanité et de justice.

Que voit-on cependant? Tout sous la république modèle ! Le gouvernement arbitraire qui pèse sur le Sud au moyen de ses commandants militaires établis par le Congrès, est-ce l'ordre à défaut de liberté ? L'irresponsabilité de ces hommes, est-ce la morale ? La législation mongrelisante qui improvise en capitale, législation qui tous les jours change, est-ce la sécurité ? Les taxes qui frappent les uns et épargnent les autres, les tribunaux d'exception, est-ce l'égalité ! Enfin la subornation de témoins, la condamnation de Mme Surrat, veuve de Wirz, est-ce la justice ! Leur exécution, est-ce l'humanité ?

Il est vrai qu'après deux ans d'emprisonnement on a mis Jefferson Davis en liberté sous caution. Oui, mais on fait la guerre à ceux qui ont signé cette caution et on leur frappe de suspicion parce qu'ils ont voulu être republicains à leur manière. Le comités retentit de discours de haine et de sang. "Il ne faut pas relacher Davis," a dit le représentant Logan dans l'avant dernière réunion de la chambre. Il n'y avait aucune difficulté à constituer une cour civile ou martiale pour le juger. J'aurais moi même organisé cette cour et en ce moment Jeff. Davis n'existerait plus.

Mais le représentant Logan ne n'est pas borné à regretter que M. Davis n'ait pas été immédiatement jugé et pendu. Il étend du morale, son humanité et sa justice à d'autres pays, et il n'est pas content que l'empereur Maximilien ait été fusillé ; "il aurait du être pendu au premier arbre du voisinage." Et comme cela n'a pas eu lieu, il le regrette et veut associer tout le Congrès à ses regrets. Il trouve cependant que Juarez est un homme de bien, et l'offre en modèle aux pleutres ses collègues qui ont adressé la prise en considération de la resolution Schanks, laquelle résolution avait pour but l'endossement de la conduite de Juarez, c'est à dire l'endossement de l'exécution de Maximilien. Si ce général Logan, qui a failli être le commandant de 3me district militaire, eût été nommé en effet, il ne se serait probablement pas contenté d'une cage de fer pour transporter, on ne sait où le juge Jones, accusé de mettre, il aurait fait mettre des charbons ardents dans sa cage, ou, devançant la justice régulière, il l'aurait pendu lui même en faisant prendre le juge Jones, sans forme de procès, entre les quatre murs de la prison. Dieu nous garde d'un parent satyre ! Il y a quelques jours, Albert Pike, en blanant un citoyen dans le Memphis *Appeal*, comparait à Caligula un de nos commandants de district, à qui pourrait il comparer le général Logan qui vient de tenir à la Chambre du Congrès le langage que nous avons rapporté ?

Tels sont aujourd'hui les sentiments de la république modèle. Cette république a clos l'ère des révolutions en regardant comme criminel et en voulant punir par la mort tout individu qui tenterait de modifier un gouvernement ou de régénérer un peuple. Guillaume Tell, Riouzi, Marmiello, Canaris, Manin, Garibaldi, vous n'êtes plus rien. L'histoire des Etats Unis vous enlèvera vos couronnes. L'insurrection n'est plus un saint devoir ; la république modèle l'interdit ; le pouvoir constituant, à Londres, à Paris, à Turin, à Madrid, à Rome, à Naples, et si on veut, à Vienne, à Berlin, à Pétersbourg, et ailleurs, n'est plus un droit, c'est un crime. Pour avoir seulement abattu le drapeau de l'ennemi, vous serez pendus. Témoin Maximilien ; et si vous tentez de civiliser un peuple en lui prodiguant vos trésors et vos lumières, vous serez fusillés. Témoin Maximilien. Et si vous, peuple, vous voulez vous séparer honnêtement et pacifiquement d'un autre peuple qui enfreint vos droits et vous opprime par la loi du nombre, vous serez accablés par ce même nombre et, vaincs, vous serez divisés par catégories de citoyens, les uns conservant le droit de vote à la condition de bien voter ; les autres perdant le droit de suffrage et ne pouvant pas même aspirer à l'honneur de servir l'autorité. Témoin le Sud.

Voilà le spectacle que nous offre en 1867 la république des Etats-Unis, flanquée au Sud-Ouest par la respectable république mexicaine. D'un côté Juarez, Escobedo, Lopez, assassinant au bénéfiaire de l'humanité ; de l'autre Chambord, Miramon, Lopez, triomphalement à cet acte et voulant, par un endoctrement législatif, intimider leur propre pays. Ah, cette république n'est plus celle de Franklin. Si le genre humain la bénissait alors, la bénédiction est bien passée de mode. Le modèle a perdu tous ses titres à l'admiration des contemporains. L'avenir les lui rendra t il ? C'est douteux et nous ne connaissons personne qui en ait conservé l'espoir.

ENCORE LES BILLETS DE VILLE. — L'amélioration sur laquelle nous comptions a commencé à s'opérer. Le bon sens public paraît disposé à faire justice des mauvaises gens qui comptent toujours sur la simplicité du peuple pour le rendre victime de leur agiotage et de leur roublerie. On n'a fait changer hier que les billets dont le montant était absolument nécessaire aux dépenses de la journée et la perte a été faible, presque nulle dans la plupart des cas. Beaucoup de marchands détaillants ont pris les billets au pair, c'est-à-dire sans escompte. D'autres ont pris un escompte si léger que nous notons le fait seulement pour mémoire. Les boulchers seuls ont pris un escompte arbitraire et basé sur leur seule appréciation personnelle. Mais nous nous bornons de dire que tous n'ont pas agi ainsi et on nous a cité des faits qui prouvent que dans cette classe de détaillants on trouve les mêmes sentiments de libéralité que chez les autres marchands d'article alimentaires. Plusieurs bouchers ont reçu les billets de ville au pair, et ont donné la même quantité de viande.

La seule difficulté sérieuse qu'on ait éprouvée est l'échange des gros billets. Il est clair que les billets de $20 par exemple sont trop gros pour les besoins du commerce de détail. Aussi n'est on porté hier, en grande affluence, à l'Hôtel de Ville, pour troquer ces billets contre des billets d'une dénomination moindre. Mais tout le monde n'est pas revenu satisfait, attendu qu'il y avait foule et que les petits billets pris à chaque jour par le trésor ne suffisent pas à l'échange désiré. Mais si l'opération ne s'accomplit pas en un jour, elle s'accomplira en huit et il y a bien peu de gens qui soient assez pressés pour ne pas se soumettre à un délai aussi court plutôt que de se soumettre à l'escompte brutal des courtiers de change. Nous avons lieu de croire que ces billets de $20 ne reparaîtront plus dans la circulation de la ville, puisqu'ils sont inutiles au commerce local. Du reste beaucoup de gens ont déjà manifesté à cet égard une disposition favorable et dont la ville pourrait profiter sans attendre une loi de la Législature. Il s'agirait pour toute somme de $250 ou de $500, fournie en billets de $20, de délivrer des certificats de dépôt ou des obligations de même somme portant un intérêt modique et remboursable dans trois ans. Cette mesure est fort simple et aurait pour résultat infaillible de faire remonter au pair tous les autres billets d'une dénomination inférieure. Les Conseils qui se réunirent mardi prochain aviseront sans doute à quelque moyen de ce genre pour nous faire sortir de la crise ou nous sommes, crise, du reste, aux trois quarts passée, à la honte de ceux qui l'ont provoquée.

SERVICE FUNÈBRE. — On sait que c'est le 19 juin que l'empereur Maximilien a été fusillé; un service funèbre sera célébré, comme nous l'avons déjà dit, le 19 juillet, date anniversaire de ce triste événement, à la cathédrale St Louis. Nous recevons à ce sujet la lettre suivante, à laquelle nous nous empressons de donner place :

Monsieur,

Voudriez vous m'accorder une petite place dans votre journal de demain, 14 juillet, à la prière de M. le curé Chalon, faire un appel à tous les chanteurs et chanteuses de bonne volonté, amateurs ou autre, et les prier de se poster au chœur de la Cathédrale, vendredi prochain, à 7 heures du matin, à l'occasion du service funèbre pour le repos de l'âme de l'empereur Maximilien. Nous voudrions donner à cette funèbre cérémonie toute la solennité possible.

Votre respectueux et obligé

H. DUMAS,
Maître de chapelle de la Cathédrale.

IMMEUBLES VENDUS. — On trouvera dans notre partie anglaise une note relative à la grande vente d'immeubles que MM. J. B. Walton & Deslonde, encanteurs, ont faite hier, samedi, à la Bourse des Négociants.

LE CANAL CARONDELET. — On verra par une annonce de M. Louis Gaguet, fermier du Canal Carondelet, que la navigation de ce canal est redevenue libre par suite du dégagement du steamer *Alice Vernon* qui avait coulé bas.

BILLETS DE VILLE PRIS AU PAIR. — Les gens bien attrapés sont ceux qui estiment les choses à leur valeur intrinsèque, sans s'occuper des chemins de fer, ou des salaires des autres. Voyez M. P. Gallaher, rue Poydras, 58, qui pense avec raison que les billets de ville valent autant et plus que tous les autres billets comme valeur d'échange et qui offre de les prendre au pair pour 250 barils de whisky de l'Ouest. Cet exemple de bon sens n'est pas perdu pour le pays et ne sera pas le dernier, on peut en être sûr.

GRAND STOCK DE FOURRURES A VENDRE.—Grande et belle occasion pour renouveler sa garde robe. MM. Gardivaile, Lewis N Sonnet, No 34 et 36 rue du Camp et No 51 rue Magnolie. Mesdames, Tonnerre, ouvrant qu'ils vendront à des prix considérablement réduits, un des plus beaux fonds d'habits et de linge fait qu'on puisse trouver au Sud.

Nous appelons l'attention du public sur l'annonce de ces messieurs dans une autre colonne.

PRÉSERVATIF CONTRE LA FIEVRE EN PRISON EN MÉDICINE DE SUD.—Il y a trois mois que les amères de quinquina ont été annoncées au public et déjà ces amers ont acquis la réputation d'être le meilleur préservatif de la fièvre en frisson, et commune au Sud. Les fabricants, le Dr. M. Herf & Co. et les agens généraux, MM. Koune & Fr., de cette ville, doivent être fiers Le fait que les amers de quinquina sont un produit du Sud, sous le triple rapport de la combinaison, fabrication et agence ajoute naturellement à leur popularité et à leur crédit.

CAFÉ A LA MÉTHODE DE CHARTRES.—Tous les Parisiens connaissent le fameux café de Chartres qu'on vendait chez Corcelet, au Palais Royal. Les gourmets venaient là faire leur approvisionnement. MM. Lecroq & Cie. annoncent qu'ils sont prêts à livrer dans toutes les parties de la ville, du Canal à Carrollton, le café vanillé pur, et torréfié et concentré suivant la méthode de Chartres. Ils en auront des dépôts dans toute la ville. Voir l'annonce.

LIQUEUR MAXIMILIENNE.—Voici une liqueur nouvelle qui est appelée à jouir bientôt d'une grande vogue. Car mêlée à l'eau glacée, elle constitue une boisson stomachique et rafraîchissante qui peut tenir le milieu entre les punchs et les mélanges de sirops avec l'eau ou le soda. Cette liqueur est le résultat de plus de cerises, importée d'Allemagne, du pays de Maximilien, et nommée d'après lui. L'agent pour la vente de ce produit à la Nouvelle-Orléans est M. C. G. Rebentisch, 64, rue Tchoupitoulas.

FÊTE AU CÈDRE MAGNOLIA.—Il y aura aujourd'hui, dans l'après-midi, ascension de ballon, etc., comme dimanche dernier, au Jardin du Cèdre Magnolia, sur le Bayou St-Jean, au face du village.

CHRONIQUE LOCALE.

TEMPÉRATURE.—13 juillet.

THERMOMETRE DE C. DUHAMEL, Opticien
Encéphgore Chartres et Bienville.

6 heures A. M. ..... 80 degrés.
Midi ..... 85½ "
3 heures P. M. ..... 83 "
6 heures P. M. ..... 79 "

TENTATIVE D'ASSASSINAT.—M. Ernstine Wells, vieux rôdeur très connu, actuellement commissaire du district Portland, a été attaqué, hier matin, à 3 heures, au coin des rues Baronne et St-Joseph, pendant qu'il se rendait à son poste, par plusieurs individus qui voulaient sans aucun doute l'assassiner. Ils l'ont bien frappé et sérieusement et lui ont donné quatre coups de poignard, un dans l'œil et les autres aux côtés gauche et droite du second cousin. M. Wells ayant poussé de grands cris quand il a été attaqué, a été bien vite entouré de gens qui l'ont recon-duit chez lui, rue Triton, No 185. Son état est très grave, mais on croit cependant qu'il se remettra.

On suppose que l'attaque a été faite par plusieurs Italiens qui avaient été dénoncés par M. Wells comme vendant des fruits pourris et des poissons gâtés. Un de ces trafiquants, Christopher Rinaldi, a été arrêté comme suspect. L'affaire sera instruite.

ACCIDENT ARRIVÉ AUX FUNÉRAILLES D'UN SOLDAT. — Jeudi dernier, un membre de la compagnie K du 1er régiment d'infanterie légère était mis de la levée jaune aux casernes au-dessous de la ville, a été enterré vendredi. Un soldat ayant été blessé à la main par la décharge prématurée de son fusil, au moment où l'on allait tirer la volée funèbre ordinaire en pareil cas, a dû subir l'amputation.

SUICIDE CAUSÉ PAR LA FIEVRE. — Le coroner a fait hier une enquête sur le corps de Charles Auguste Dalzard, natif de Paris, et journalier, âgé de 44 ans, trouvé à Gentilly, dans un puits où il s'était jeté sous l'influence de la fièvre.

CHALAND A LA DÉRIVE.—La police du fleuve a trouvé un chaland flottant hier soir à la dérive. Il a été amarré près des Waterworks.

AFFAIRES CORRECTIONNELLES.—Ch. Stewart et Ch. Sears ont été condamnés hier devant le recorder Ahern comme suspects et vagabonds et ont été envoyés au Workhouse pour 90 jours, à défaut de caution, pour répondre de leur bonne conduite.

Ernest Pothier (c), accusé de vol par Mme Murry, a été arrêté au coin des rues Conti et Trémé.

DUEL.—Nous apprenons qu'un duel doit avoir lieu ce matin entre un Allemand et un Espagnol. Le premier a déjà figuré dans une affaire où il a été blessé et où il a blessé un Français, son adversaire. La politique est, dit-on, la cause du nouveau duel, comme elle avait été la cause du premier.

Louis Marmillion & Cie.

Voici une liqueur nouvelle qui est appelée à jouir bientôt d'une grande vogue. Car mêlée à l'eau glacée, elle constitue une boisson stomachique et rafraîchissante qui peut tenir le milieu entre les punchs et les mélanges de sirops avec l'eau ou le soda. Cette liqueur est le résultat de plus de cerises, importée d'Allemagne, du pays de Maximilien, et nommée d'après lui. L'agent pour la vente de ce produit à la Nouvelle-Orléans est M. C. G. Rebentisch, 64, rue Tchoupitoulas.

FRANCE.

CORPS LEGISLATIF.

Paris, 21 juin.

La séance d'aujourd'hui au corps législatif était attendue avec impatience par la chambre et par le public. La chambre entière était à son poste ; les ministres et l'Etat étaient au leur, ainsi que les ministres, et le public aussi, car les tribunes étaient pleines, je dirai même archi pleines.

On a commencé par voter trois petites lois sans importance et toutes d'intérêt local. Elles ont été votées sans discussion. On a passé ensuite à la proposition de fixer l'ordre du jour. M. Schneider a déclaré qu'à cet égard il avait reçu plusieurs propositions venant de divers côtés de l'assemblée. "D'où ? " lui a crié M. Picard. "Faites connaître les noms," a dit M. Glais Bizoin. La demande M. Jules Simon a demandé la parole. Il l'a eue, est monté à la tribune, et dans un assez long prologue, fort coloré, fort étudié, il a expliqué la situation à son point de vue et à celui de son amie. Pour le projet de loi sur l'armée, l'orateur dit que ses amis et lui n'en sont point partisans et que, si on pouvait l'ajourner indéfiniment, ils n'en seraient pas fâchés. Pourtant, comme ce rejet a fait grand effet sur l'opinion publique, peut être faudrait-il qu'il fut étudié et discuté promptement.

Il en est de même du droit de réunion et de la loi sur la presse qui ont été présentés sans doute comme dédommagement du retrait de l'Ad. dresse. Or, dit-il, ce qui a eu pour ce faire ont été présentés. Pourquoi ne les retirait on pas ? Que va faire le corps législatif ? Va-t-il céder à une fatigue légitime et explicable ? . . . . Non. Le motif qui l'exait ajourner, c'est peut-être le désir de pouvoir discuter ces lois avec tout le soin et tout le temps nécessaires, et c'est par un motif de conscience. Si l'on ajourne après le vote du budget, qu'adviendra t il ? Les lois sortiront des mains de l'assemblée et retomberont absolument aux mains du pouvoir, qui pourra les retirer. Mais il pourra aussi y avoir une session extraordinaire : mais de même on pourra ne pas l'ouvrir du tout, comme la session de 1866. Par conséquent, le choix en question pourrait être sérieux à l'année prochaine, et peut être l'année prochaine un nouvel ajournement interviendra !!! L'orateur propose conséquence de mettre à l'ordre du jour la loi sur la presse et de ne voter le budget qu'en dernier analyse.

M. Rouher a répondu à M. Jules Simon. Il a été calme, précis, net et simple. De quoi s'agit il ? De mettre à l'ordre du jour les lois de finances, qu'il aurait pour cela à ajourner à une époque déterminée des autres lois. Que veut le corps législatif ? Faire avec conscience, en temps utile, avec examen, les lois qui sont de défense.

Le gouvernement lui même a beaucoup réfléchi à cette question, et il pense qu'il est impossible, en un si court espace de temps, de débattre avec maturité les grands problèmes que les lois dont on parle sont appelées à résoudre. Il pense qu'il y a de plus inconvénients départementaux qui recrement en souffrance si la Chambre restait ensemble ; mais il n'a pas le moins du monde la pensée d'arriver à un ajournement indéfini. En ce cas, le corps législatif serait réuni au commencement de novembre et il pourrait alors discuter avec calme et approfondir mûrement les lois proposées par l'empereur.

Toutefois, M. Simon ayant paru croire que la loi sur la presse était plus urgente que les autres, le ministre lui répond que la loi sur l'armée a bien autant son importance. Excite par les réflexions poignantes dans le pays ! M. Rouher ne le croit pas. Il croit que le pays accepte cette loi avec un sentiment non exempt de patriotisme. Si le gouvernement consent à en retirer dans son vote, c'est pour donner au corps législatif la satisfaction de remplir son devoir en toute conscience.

Mais alors pourquoi proposer ton de substituer la loi de la presse à celle de l'armée ? Y a il danger ? Il n'est il pas en jeu quelque chose de vital ? Non. Cette manière est loyale et simple. La presse est suffisamment libre et le gouvernement procède avec la plus grande modération.

M. Picard a répondu à M. Rouher, et M. Olivier a répondu à M. Picard. Son premier mot . . . Quant à moi, qui ai la rapeto a deux reprises en commençant, a acité en faveur de la chambre. Un seule de son observation a impressionné l'assemblée sérieusement. Il a parlé de retirer du tribunal de police des journaux et de demander plus de liberté dans les réponses du ministre. Qu'on accorde à qui demande, et l'opinion se rassurera. Le gouvernement pourra en qu'il comprend le mouvement en marchant et non en l'arrêtant.

M. Rouher, répondant à M. Olivier, a dit que les autorisations ont été accordées ; mais qu'en voyant la discussion approcher, on a cru devoir ajourner le mouvement. Il n'y a à la pensée de retirer les pouvoirs disciplinaires. Aucun ce peut en avoir après les promesses faites du haut du trône, et à la prochaine session la chambre discutera et votera le projet sur la presse.

M. Olivier répique et dit qu'il espère que M. le ministre reviendra à la pensée d'ajourner, mais qu'il n'en était pas ainsi, et qu'il est obligé de lui opposer le propre argument tout il est vrai ouvrez ces universités, et de la date que ces religieux sont aussi tout vrai.

Ces dernières paroles sont accueillies par de vifs murmures de la majorité. Tandis que le ministre reprenait la parole, M. Jules Simon a demandé la parole. Un profond silence s'est fait immédiatement dans l'assemblée. Le notable ministre a déclaré qu'il n'a pas dit que ses vues importaient quoi, sinon tout il ne pas le droit d'avoir, mais qu'il n'a pas dit qu'il n'a pas confiance dans l'opinion et qu'il a cité quelques mots.

L'orateur a ajouté que la chambre n'a rien à se reprocher : il blâme beaucoup le gouvernement en pas le convoquer. Il a fait un appel au patriotisme de la commission et de ses collègues qui ont voté avec eux. Il a fait un appel au patriotisme de ceux qui ont voté avec eux. Il a fait un appel au patriotisme de ceux qui ne le pas voté. Il a fait un appel au patriotisme de ceux qui ne le pas voté. Il a fait un appel au patriotisme de ceux qui ne le pas voté